

# COMMISSION FEMININE

Réunion du mardi 28 janvier 2025  
Procès-verbal n° 12

**Président** M. Laurent LARBALETTE  
**Présents** Mme Claire LASMIER,  
MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA et Stéphane QUARESMA.  
**Excusés** Mmes Marion BERGER et Sandrine BOURCIER  
MM. Guillaume FAUSTIN LEYBACH, Tony FELIX et Vincent LEPROUST  
**Assistent** Mmes Adeline URANGA et Coralie RENETEAU

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°11 sans modification.

\*\*\*\*\*

## SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25	29226566	Moncoutant (1) / Niort St Florent (1)	Report Coupe Nouvelle Aquitaine	02/03/25
Fém D1	/	10	02/02/25	29226567	Avenir 79 (1) / Thouars (1)	Report Coupe Nouvelle Aquitaine	02/03/25
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1) / Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	02/03/25
U15F	A	1	25/01/25	53040871	Nieul L'Espoir (1) / Parthenay Viennay (1)	Arrêté municipal	01/02/25
U15F	B	1	25/01/25	53040901	Gj VVM Chauvigny (1) / Montmorillon (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/02/25
U11-U13F	B	1	25/01/25	53040841	Bressuire (1) / Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	01/02/25
U11-U13F	D	1	25/01/25	53040782	Montmorillon (1) / Pays Néo Créchois (2)	Arrêté municipal	01/02/25
U11-U13F	E	1	25/01/25	53044824	Cherveux (1) / Moncoutant (1)	Arrêté municipal	à définir
U11-U13F	E	1	25/01/25	53040812	Gj St Vardaise (1) / Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	01/02/25

## SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE FEMININ REMIS

Coupe	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
Coupe du Poitou	1	26/01/25	30097474	Boisme Clessé (1) / ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	23/02/25

## Modification de la composition de la commission

La commission prend note de la démission, par mail du 8 janvier 2025, de Jean-Christophe AUZANNET validée par le Comité de Direction du 20 janvier.

## Coupe du Poitou du 11

### Forfait

#### **Match n° 30097473 : Venise Verte (1) – Fleuré-Vernon (1) du 26/01/25**

Forfait de l'équipe de Venise Verte (1) sans déplacement de Fleuré-Vernon (1).

La commission déclare l'équipe de Fleuré-Vernon (1) qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 35€ au club de Venise Verte

## Tirage au Sort

La commission valide les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe du Poitou à 11.

Elle procède ensuite au tirage du 2<sup>ème</sup> tour qui se jouera le dimanche 23 février 2025.

Conformément au planning prévisionnel publié dans le PV n° 11 du 17 décembre 2024, la commission désigne les 16 équipes qui disputeront ce 2<sup>ème</sup> tour.

A savoir :

- 3 équipes qualifiées au 1<sup>er</sup> tour : Naintré (D3) ; Fleuré-Vernon (D3) et Boismé-Clessé ou Les 3 Moutiers (match du 1<sup>er</sup> tour non joué reporté au 23 février 2025)
- 9 équipes de D2F (toutes les équipes sauf CO Cerizay)
- 4 équipes de D1F (Gâtinaise, Bressuire, Saint Romans les Melle et Niort Saint Florent)

Après tirage au sort, voici les 8 matchs du second tour :

<b>COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 2ème tour</b>				
<b>N°</b>	<b>équipes à domicile</b>	<b>div.</b>	<b>équipes à l'extérieur</b>	<b>div.</b>
1	Vrere St Leger De M 1	D2	St Romans Les Melles 1	D1
2	Jaunay Marigny 2	D2	Fleure/Vernon 1	D3
3	Montmorillon 2	D2	La Chapelle Baton 1	D2
4	Poitiers Stade Fc 2	D2	Asm/Les 3 Moutiers 1 ou Boisme	D3
5	Niort St Florent 1	D1	Bressuire 1	D1
6	Naintre 1	D3	Vicq S/Gartempe 1	D2
7	St Cerbouille 1	D2	Ste Eanne 1	D2
8	Fontaine le Comte 1	D2	Gatinaise	D1

Le match Stade Poitevin 2 – Boismé-Clessé ou ASM Les Trois Moutiers est reporté à une date ultérieure dans l'attente du résultat du match du 1<sup>er</sup> tour entre Boismé-Clessé et ASM Les Trois Moutiers.

Le tirage du 3<sup>ème</sup> tour aura lieu le 25 février 2025.

### **Championnat U15F – Phase 3**

#### Forfait

**Match n° 29235100 : Vouneuil-Buxerolles (1) – Lusignan (1) en poule A du 25/01/25**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Lusignan (1) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Lusignan

### **Championnat U11-U13F – Phase 3**

#### Forfait

**Match n° 53044823 : GJ Espoir Nord - Est 79 (1) – Neuville (2) en poule E du 25/01/25**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Neuville (2) sans déplacement.

Amende de 13€ au club de Neuville

## Matches non joués

### Match n°53044805 : Gati-Foot (1) – Neuville (1) en poule D du 25/01/25

Match non joué sur décision du club de Gati-Foot sans arrêté municipal et sans déplacement de Neuville (1).

La commission rappelle que, pour annuler un match, la procédure officielle doit être respectée, à savoir la fourniture d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains ou une décision de l'arbitre s'il juge que la rencontre ne peut se dérouler.

Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux.

**Dossier en instance**

### Match n° 53040752 : Venise Verte–St Liguairé (1) – Loudun (1) en poule C du 25/01/25

Match non joué le 25/01/2025, reporté au 29/01/2025 et non joué à cette date.

La commission décide, à titre exceptionnel, de reporter la rencontre au 01/02/2025 et, compte tenu des conditions climatiques, décide d'inverser la rencontre à Loudun à 13h.

Le match retour sera donc automatiquement inversé le 24/05/25.

## Match joué par anticipation

### Match n°53040842 : Chamois/Chauray/Echiré (2) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule B du 25/01/25

La demande du GJ VVM Chauvigny faite le 17/01/2025 d'avancer la rencontre au 22/01/2025 à 17h, a été validée par le club de Niort Chamois le 23/01/2025.

Or, le résultat du match a été saisi le 22/01/2025 à 18h25 avant l'accord du club recevant et avant la validation de cette nouvelle date par le District de la Vienne. La commission rappelle aux deux clubs que l'accord du district gestionnaire de la compétition est obligatoire avant toute modification officielle de la date d'un match.

## **Situation des clubs en ententes féminines**

La commission prend note de la décision du comité de direction du 20 janvier 2025, qui exclut les clubs de l'**ASM, St Léger de Montbrillais et Beuxes** car ces derniers ne comptent aucune licenciée des catégories U14F, U15F, U16F et U17F.

## **Consultation des clubs seniors féminins du pôle 79-96**

Les clubs du District de la Vienne engagés dans un championnat senior féminin à 11 ou qui envisage de s'engager sont conviés à participer à une réunion **le mardi 11 février 2025 à 19 heures** au siège du district à Poitiers afin d'échanger sur le fonctionnement actuel des championnats D1F, D2F et D3F et de discuter d'éventuelles évolutions à y apporter pour l'améliorer si besoin. Les clubs engagés dans le championnat féminin senior à 8 sont également invités à participer à cette réunion, notamment pour ceux qui souhaiteraient évoluer vers du football à 11 prochainement.

## **Trophée des championnes**

A l'instar du District des Deux-Sèvres, le District de la Vienne a validé lors du comité de direction du 20 janvier 2025 l'opportunité de mettre en place une finale féminine senior, appelée Trophée des Championnes, dès cette saison 2024-2025. Cette finale opposera l'équipe de la Vienne qui aura terminé à la plus haute place du classement du championnat de Départemental 1 (pôle 79-86) à l'équipe de la Vienne qui a réalisé le plus beau parcours en Coupe du Poitou à 11 (pôle 79-86). Cette compétition sera l'occasion de mettre en avant le football féminin de la Vienne lors d'une journée de finales sur notre territoire. Un règlement sera proposé par la Commission Féminine. La date prévisionnelle de cette finale est le samedi 14 juin 2025

## Journée des Féminines 2025

La Journée des féminines aura lieu le samedi 26 avril 2025 sur le complexe sportif de Nieuil l'Espoir où 6 demi-terrains seront mis à notre disposition ainsi que le terrain de rugby et le terrain stabilisé pour des animations complémentaires. Il a été décidé de proposer une formule de jeu à 8 exclusivement qui offrira le maximum de temps de jeu aux trois catégories suivantes : U18F, U15F et U11-U13F en limitant les inscriptions à 12 équipes par catégorie. Les U6 à U10F seront bien sûr conviées sur le créneau horaire de la pause méridienne des grandes sur le terrain honneur.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Le président, Laurent LARBALETTE.**